

Ordre du jour
Agenda 133

(2e étude)
(2nd study)

REGLEMENT
BY-LAW 6342

Règlement modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le côté ouest de l'avenue Irwin, au nord du boulevard des Trinitaires (6254).

By-law to amend the by-law concerning the approval of a plan for the construction and occupancy of a residential complex on the west side of Irwin Avenue, north of Trinitaires Boulevard (6254).

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 24 janvier 1984,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on January 24, 1984,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- L'article 1 du règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le côté ouest de l'avenue Irwin, au nord du boulevard des Trinitaires (6254) est modifié par la suppression, à la suite des mots: "occuper un ensemble de", de l'expression "dix (10)".

1.- Article 1 of the by-law concerning the approval of a plan for the construction and occupancy of a residential complex on the west side of Irwin Avenue, north of Trinitaires Boulevard (6254) is amended by deleting after the words: "occupy a complex of", the expression "ten (10)".

Le maire

Le greffier de la Ville

Jean Drapeau

Maurice Bouché

Pour la Ville de Montréal

Montréal le,

30 JAN. 1984